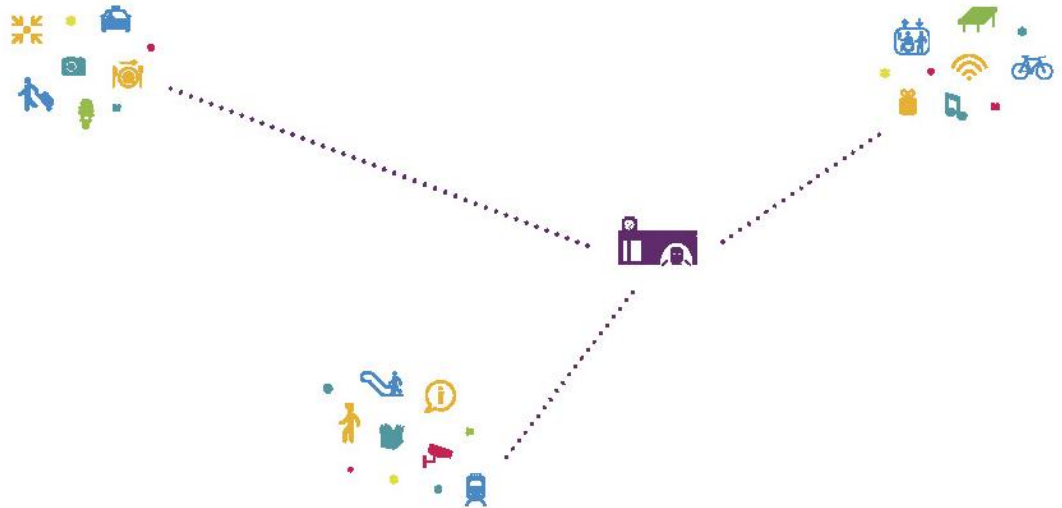
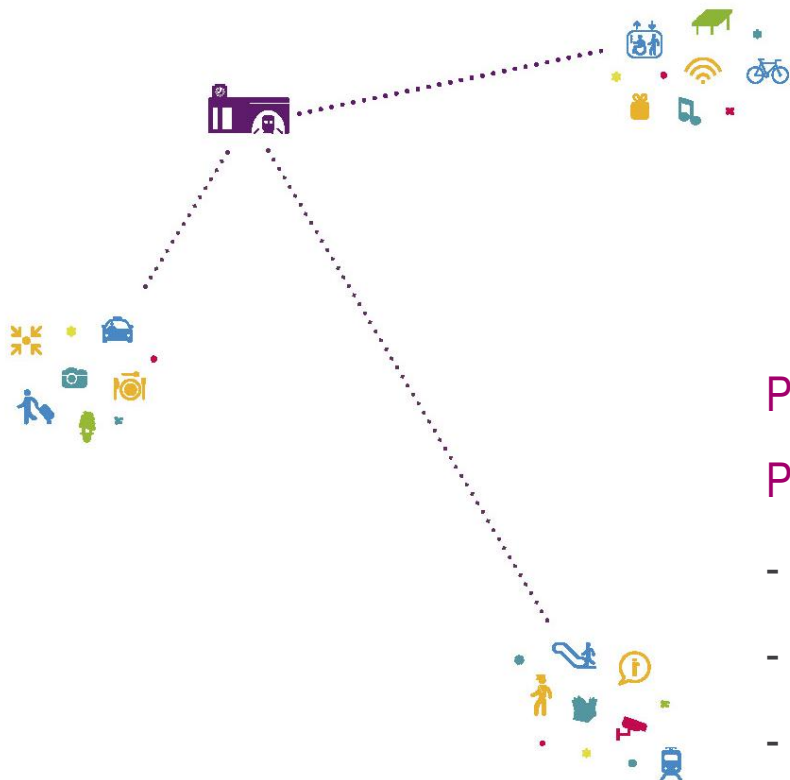


SNCF Gares & Connexions

Agence Gares Est Européen





SOMMAIRE

Présentation de Gares & Connexions

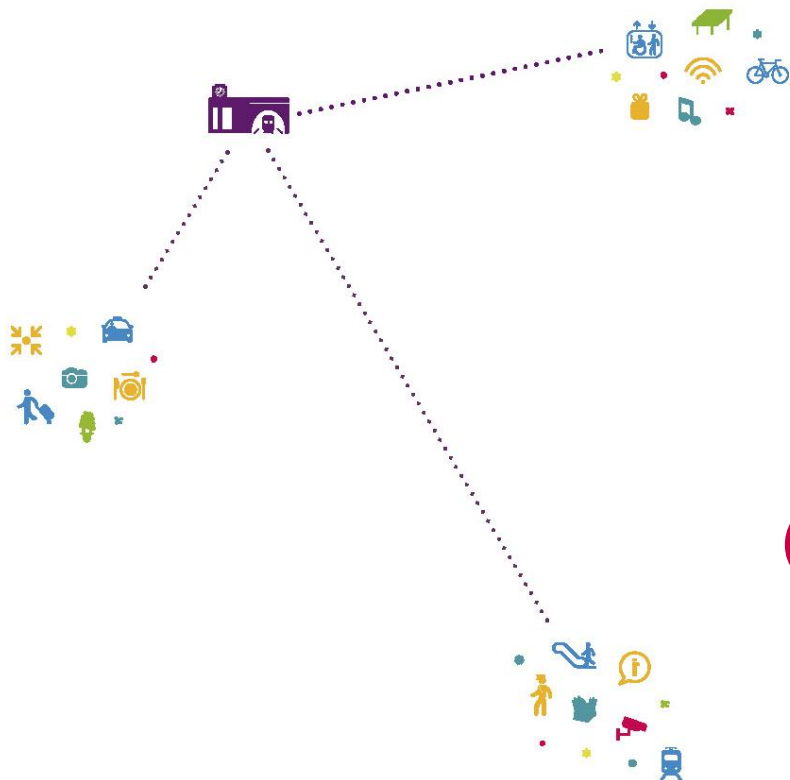
Présentation de la charte

- Objectifs

- Engagements

- Orientations

Présentation du dispositif « appel à projet »



Présentation de Gares & Connexions

Gares & Connexions, 5ème branche de SNCF

Dirigée par Rachel PICARD, la 5ème branche de l'entreprise a vu le jour le 7 avril 2009. Elle se consacre à la gestion et au développement des 3000 gares françaises.

Ses priorités en 2012:

- Promouvoir la qualité au service des voyageurs des transporteurs et de la ville
- Accueillir tous les opérateurs et modes de transport en gare
- Réaliser les investissements nécessaires au développement des trafics

Son rôle auprès des collectivités locales

- Maintenir, aménager et développer les gares en partenariat avec les collectivités locales
- Participer à l'attractivité des villes et des territoires en faisant des gares de nouveaux centres urbains
- Faire converger tous les modes de transport vers la gare, espace clé de la multimodalité

Gares & connexions comprend 2 filiales:

AREP (architecture, urbanisme, ingénierie) et sa filiale **PARVIS** (assistance à maîtrise d'ouvrage, conduite d'opérations immobilières et aménagement des gares)

A2C (commercialisation des espaces en gare)

Quelques chiffres clés de Gares & Connexions

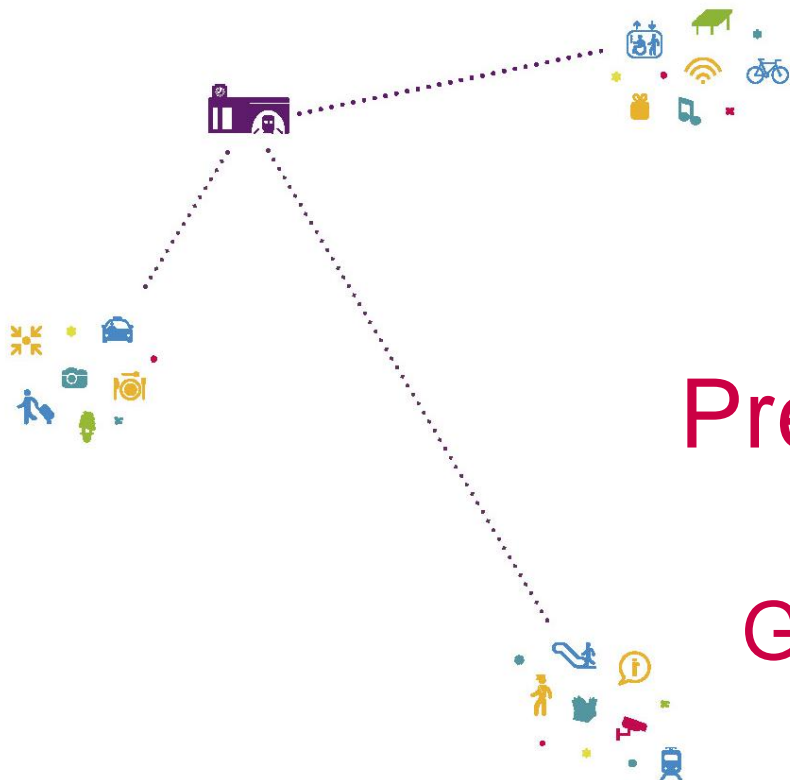
Plus de **3000** gares en France

2 milliards de voyageurs transitent par les gares tous les ans

140 000 trains partent chaque jour des gares

13 000 agents SNCF travaillent dans ou pour les gares

2 millions de m² appartiennent aux gares dont 180 000 m² de commerces

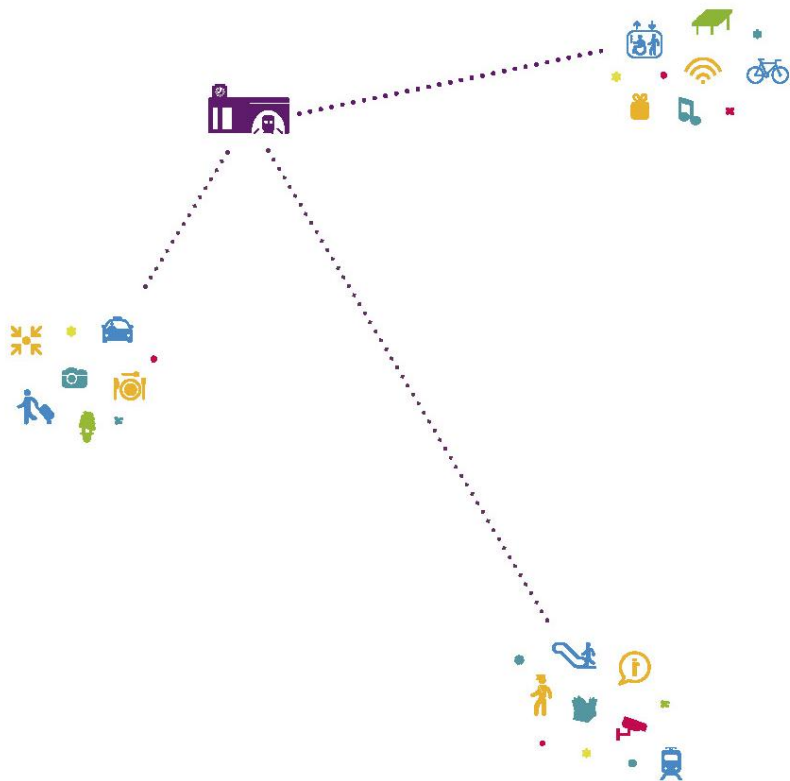


Présentation de la Charte AMF - GARES & CONNEXIONS - RFF

- **3 signataires** : AMF, Gares & Connexions et RFF



- **La charte** : résultat d'un travail collectif destiné à encourager et à concrétiser la volonté d'optimiser l'offre ferroviaire, de moderniser les gares et de réhabiliter les quartiers environnants des gares, tout en respectant les contraintes économiques et réglementaires de chacun des partenaires.
- **Objectif** : Construire ensemble la gare durable de demain et son quartier dans la ville, rendre les villes plus « durables » et attractives, en facilitant les projets combinant aménagement urbain et mobilité.



Les engagements

ENGAGEMENT 1

Les signataires s'engagent à organiser un comité national de partage, 2 fois par an pour examiner :

- Les modalités d'application de la charte,
- Les éventuels points de blocage des projets en cours.

ENGAGEMENT 2

Les signataires s'engagent à favoriser les partenariats concrets permettant :

- La valorisation des espaces bâtis ou non bâtis dans et autour des gares
- Le développement de l'intermodalité et le renforcement de l'attractivité des transports publics
- La présence de services et/ou commerces en gare

ENGAGEMENT 3

Gares & Connexions et RFF s'engagent chacun à :

- Désigner un référent unique et territorial pour faciliter le dialogue avec les villes et les intercommunalités,
- Mandater un interlocuteur unique quand la situation le permet.

ORGANISATION DU COMITE NATIONAL DE PARTAGE

- **Ses membres permanents :**

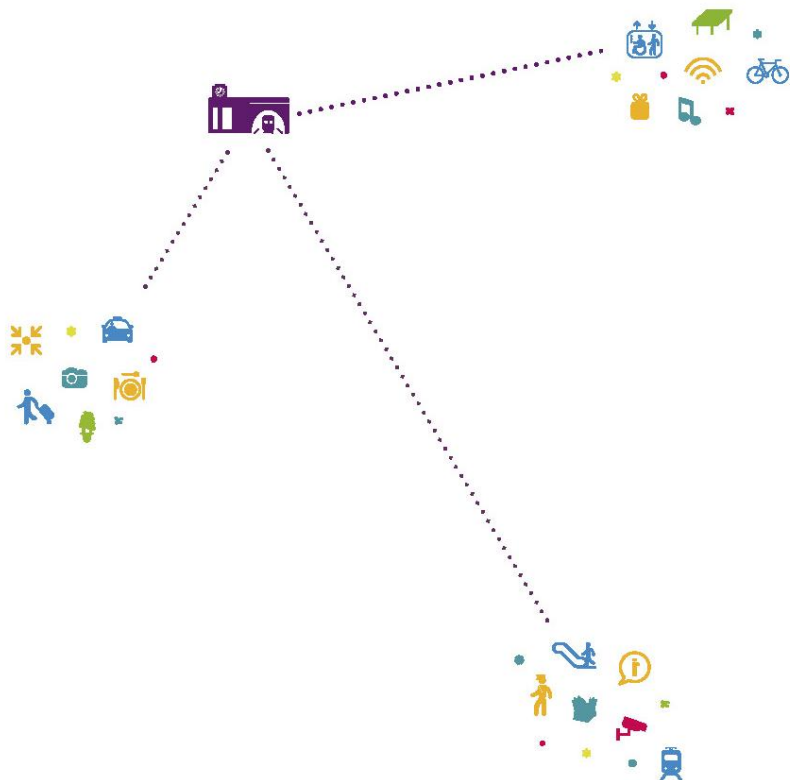
- 10 représentants AMF + 1 représentant des services de l'AMF,
- 5 représentants SNCF
- 5 représentants RFF

- **Son rôle :**

- **Recueillir et valider** les nouvelles fiches de précision d'engagement, de bonnes pratiques et les fiches outils annexées à la charte,
- **Veiller à la bonne application** de la charte,
- **Assurer un premier niveau de médiation** entre les partenaires en cas de blocage d'un projet,
- **Rendre compte** de son activité aux membres de l'AMF et communiquer sur les avancées les plus importantes (bilan d'activité)

- **Son fonctionnement :**

- Réunion au moins deux fois par an (possibilité de réunions exceptionnelles en cas de saisine par un des partenaires),
- Désignation d'un rapporteur parmi les membres permanents représentant l'AMF
- Organisation logistique, rédaction et diffusion des comptes-rendus sont à réaliser par le secrétariat de l'AMF.



Les orientations

- **ORIENTATION N° 1**

- **Garantie de la mise en place de lieux de discussion et de pilotage des projets** sous la forme de comités de suivi local réunissant : les villes, les intercommunalités, les autorités organisatrices de transport, G&C et RFF

- **ORIENTATION N° 2**

- **Echange d'informations** entre G&C, RFF et les collectivités concernant l'évolution des dessertes dans la gare concernée (G&C, RFF) et les projets d'aménagement urbain (collectivités).

- **ORIENTATION N° 3**

- **Recherche et proposition de solutions adaptées** à chaque situation en tenant compte de l'intérêt général et des contraintes locales et économiques des partenaires.

- **ORIENTATION N° 4**

- **Respect des délais** raisonnables pour le montage et la conduite des projets de développement ou de réaménagement.

- **ORIENTATION N° 5**

- **Travail commun** (ensemble des partenaires) sur le développement de l'intermodalité en cohérence avec la politique des autorités organisatrices de transport concernées et avec le plan de déplacement urbain (PDU).

- **ORIENTATION N° 6**

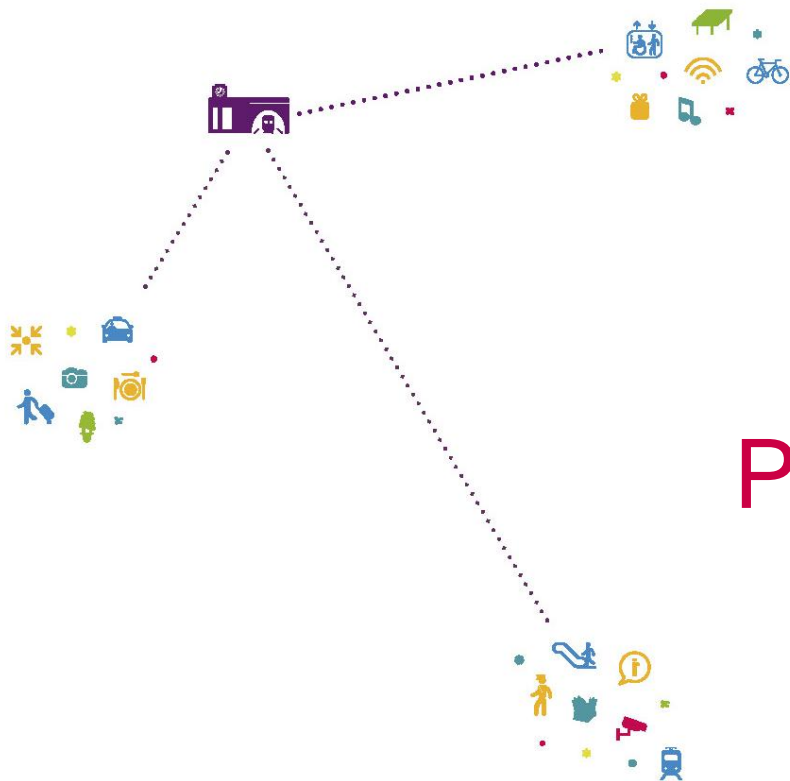
- **Elaboration d'une convention d'exploitation commune**, dès l'émergence d'un projet de pôle d'échanges.

- **ORIENTATION N° 7**

- **Mutualisation des ressources** pour assurer l'entretien des espaces publics ou à développer des services partagés (espaces verts, éclairage public, toilettes, gardiennage, déneigement..).

- **ORIENTATION N° 8**

- **Accentuation/ancrage du rôle de la gare** comme un espace citoyen au cœur de la vie et comme élément central d'un quartier à part entière.



Présentation du dispositif « Appel à projets »

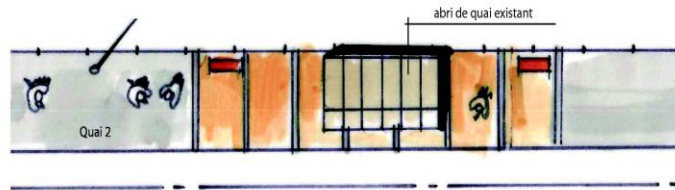
LES MODALITES

- **Les collectivités locales à l'initiative des projets**
- **Les objectifs**
 - ▶ Offrir une meilleure qualité d'accueil, de confort et d'information aux usagers
 - ▶ Donner la priorité aux modes alternatifs à l'automobile et faciliter les échanges entre modes de transport
 - ▶ Améliorer l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
 - ▶ Intégrer les enjeux de qualité environnementale et de développement durable
- **Possibilité de subvention si le projet est retenu par le Conseil Régional**
 - ▶ En fonction de la nature du projet
 - ▶ En fonction du nombre de voyageurs/jour
 - ▶ Bonus écologique (majoration de 5 à 10%)

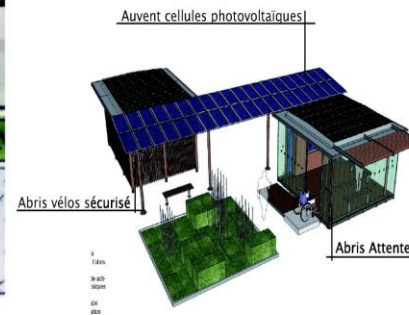
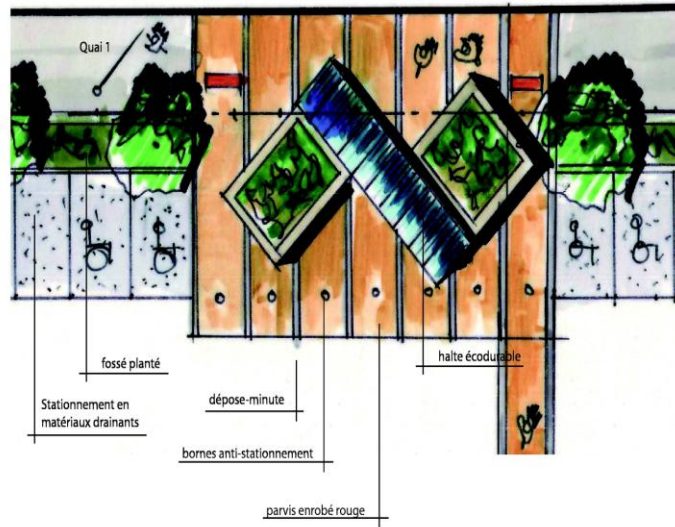
Le positionnement de l'Agence Gares Est Européen (AGEE)

- **Anticiper** les besoins et être force de proposition sur des sites à enjeux
- **Faciliter** le dialogue avec les autres entités ferroviaires concernées pour la mise à disposition de terrains impactés (RFF, Fret, Direction de l'Immobilier)
- **Accompagner** les collectivités locales dans le montage technique et administratif du dossier
 - Expression des besoins,
 - Définition des périmètres fonciers,
 - Identification de(s) maître(s) d'ouvrage
 - Dossier de faisabilité avec plan d'aménagement, estimation financière et planning directeur, établi par le bureau d'études interne
- **Se positionner en tant que Maître d'Ouvrage Unique** une fois le projet acté par la Région vis-à-vis des collectivités non structurées pour en suivre la conception et la réalisation
- **Exemples de projets en cours en Meurthe-et-Moselle** Bayon et Baccarat

Bayon



Halte Ecodurable de NIEDERBRON



- Halte Ecodurable
- assises attente couverte
 - abri attente fermé
 - abri vélos 18 places sécurisé
 - affichage information
 - éclairage : panneaux photovoltaïques installés sur le auvent
 - toiture végétalisée: confort thermique - traitement eau pluie



Baccarat

SITUATION EXISTANTE – PLAN DES PÉRIMÈTRES FONCIERS – PAGE 4



Place de la Gare – état actuel



Place de la Gare – état actuel

■ Foncier Fret
■ Foncier RFF
■ Foncier SNCF
■ Foncier VILLE
 Périmètres fonciers



Parc Fret



Abri vélos et halle fret existante



Place de la Gare – état actuel

BACCARAT, GARE TER, REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA GARE

DOSSIER APPEL À PROJET – FAISABILITÉ N°2 – MARS 2012



FAISABILITÉ: PLAN MASSE – PAGE 7

LES GRANDES LIGNES DU PROJET :

Re-qualification de la place de la Gare :

- des flux plus clairs
- développement du concept TER avec un nouveau parvis
- une placette piétonne comme un espace unique centralisant
- espace d'attente extérieur pour les voyageurs, sur parvis bois
- abri bois vélos sécurisé en contact avec l'espace piéton

Aménagement d'un parking avec une capacité de 64 places :

- concentrer les places au plus proche de l'accès TER
- un parking paysager pour le confort des voyageurs
- un parking paysager pour une gestion durable des eaux pluviales par infiltration (création de fossés plantés)
- matériaux écologiques : outre l'enrobé classique pour voies de circulation intense, un enrobé à froid à base végétale pour le parvis + revêtement active sol (sol drainant) pour les stationnements
- dépose des garages existant



Plan masse : Sans échelle

BACCARAT, GARE TER, REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA GARE

DOSSIER APPEL À PROJET – FAISABILITÉ N°2 – MARS 2012





Contact Agence Gares Est Européen

14, viaduc J.F. Kennedy

54052 NANCY Cedex

Tel 03 83 85 69 60

Agencegares-est europeen@sncf.fr

